



Devenir vérificateur qualifié du réseau de robinets d'incendie armés

Formation certifiante

Possibilité de formation sur mesure

Pré-requis d'accès à la formation : Aucun

Durée : 3.5 jours - dont examen

Nombre de participants : de 1 à 10 participants par session

Dates : nous contacter

Public concerné : Salarié d'entreprise – demandeur d'emploi

Lieux de formation : dans nos locaux

Modalités d'accès à la formation : CPF – Pôle Emploi – OPCA – Individuel - Employeur

OBJECTIFS :

- Appréhender les caractéristiques techniques des robinets d'incendie armés (RIA) et des postes d'incendie additivés (PIA).
- Réaliser les travaux de maintenance préventive et corrective.

PROGRAMME :

- Théorie
 - Rappel sur les classes de feux et les agents extincteurs.
 - Calcul d'un potentiel calorifique (pouvoir calorifique, charge calorifique).
 - Le référentiel APSAD R5 : principes de conception d'installation.
 - Les normes applicables aux RIA, la réglementation : Code du travail, ERP, IGH, ICPE.
 - Les différents types de RIA/PIA (postes fixes, postes pivotants) et leurs caractéristiques hydrauliques : Pressions, débits.
- Pratique
 - Réalisation des opérations de vérification conformément à la norme NF S 62-201 et au référentiel APSAD R5.
 - Réalisation de travaux de réparation et de maintenance, vérification des pressions et débits.
 - Travaux pratiques réalisés sur différents RIA/PIA.

Modalités pédagogiques :

- Face à face pédagogique animé par des intervenants qualifiés techniquement (CAP AVAE)
- Formation interactive et participative avec apports didactiques et pratiques du formateur,
- La partie pratique permet de confronter l'acquisition des connaissances et méthodes développées en salle avec leurs applications sur cas réels.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs :

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique (travaux de maintenance).

Nos atouts

Le référentiel APSAD R5 est remis à chaque participant.

Préparation incontournable à l'examen du CAP AVAE en association avec le stage référencé

"Devenir vérificateur qualifié d'extincteurs portatifs et mobiles "

Remarque

L'attestation de compétence, titre individuel de formation, ne peut se substituer à aucune certification APSAD de Service.